

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 194

présenté par
Mme Levy

ARTICLE 71

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« les parents »

les mots :

« l’employeur ».

II. – En conséquence, au début de la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« Les parents employeurs déduisent »

les mots :

« L’employeur déduit ».

III. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« qu’ils versent »

les mots :

« qu’il verse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de la rapporteure.